

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents : MM Georgette Sciascia, Rudy Merlier, Sophie Cornoté, Sandrine Merlier, Steeve Brault, Angélique Devaux, Christian Delettre, Magali Potin, Bernard Ducrocq, Elodie Donne, Gérard Sorel, Sylvie Sorel, Emmanuel Viltard, Ophélie Rata, David Segard, Thierry Horquin, Aurélie Parage

Absents représentés : Monsieur Aurélien Pinard à Madame Aurélie Parage, Monsieur Fabrice Lebrun à Madame Sandrine Merlier

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal du 20 mars 2026.

- Madame le Maire indique que les adresses postales des membres de la CCID ont été retirées du procès-verbal.
- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du 20 mars 2026.

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération règlement du Conseil Municipal](#)
2. [Délibération délégué CNAS](#)
3. [Délibération RIFSEEP](#)
4. [Délibération de modification d'un emploi permanent](#)
5. [Délibération création d'un poste permanent Adjoint Administratif Ppal 1^{ère} classe](#)
6. [Délibération de création de poste non permanent](#)
7. [Délibération d'autorisation de signature – Convention Département de mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la mairie](#)
8. [Délibération de demande de délégation du droit de préemption urbain](#)
9. [Délibération devis boulangerie](#)
10. [Délibération devis achat matériel](#)
11. [Délibération achat d'un terrain 16 rue Mesmy](#)
12. [Délibération offre rachat matériel micro-crèche - LAPERRIN](#)

1. [Délibération règlement du Conseil Municipal](#)

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur a été communiqué par mail à l'ensemble des conseillers municipaux, afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire ses observations.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique que le règlement n'a pas été modifié et qu'il est identique à celui du mandat précédent.

Madame Aurélie Parage demande réponse quant à son autre question, stipulant que le règlement s'arrête sur le point 7.2 et qu'il semble incomplet.

Madame le Maire confirme qu'il est complet.

Entendu cet exposé, et n'ayant aucune remarque formulée, l'assemblée adopte le règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Délibération délégué CNAS

Madame Le Maire rappelle l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel de la commune. C'est un organisme destiné à l'amélioration des conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique.

Elle rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il faut désigner un nouveau délégué, à ce jour il s'agissait de Monsieur Christian DELETTRE.

Elle propose de le renouveler en tant que délégué.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

-Le rôle du CNAS vient d'être clarifié.

-La nomination se fait sur proposition du Maire ou d'un candidat volontaire et par vote à la majorité.

-L'adhésion coûte 1 155€ par an (cela dépend du nombre d'agents affiliés – aujourd'hui tous les agents en font partie)

Madame le Maire demande s'il y a d'autres candidats ?

Pas de candidat.

Entendu cet exposé, l'assemblée décide, à la majorité des suffrages exprimés, la désignation de Monsieur Christian Delette en tant que délégué CNAS, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Abstentions : 0 Contre : 1 (M. Thierry Horquin)
Pour : 18

3. Délibération RIFSEEP

Madame Le Maire rappelle qu'il existe une délibération datant du 25 mars 2022, régissant les règles d'attribution des primes des agents.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Il remplace les anciennes primes (indemnité de fonctions, de résultats, etc.) et se compose de deux parties :

1. IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : elle rémunère le poste et les responsabilités de l'agent.
2. CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : il est attribué selon la performance, l'investissement et le travail de l'agent.

Elle rappelle que des chèques CADHOC étaient offerts en fin d'année, ce qui n'est plus possible depuis fin 2025.

Elle propose la modification d'attribution du CIA, aujourd'hui versé mensuellement, en un versement annuel. Ce changement interviendra le 01/12/2026.

Le Comité Social Territorial du CDG a donné son avis le 06/01/2026.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

- Tous les agents sont concernés par ce régime. L'IFSE et le CIA sont attribués par arrêté individuel.
- L'impact financier est déjà présent puisqu'il est en place depuis 2022.
- Les autres questions ont reçu réponse.

L'Assemblée Délibérante,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'instaurer à compter du 1^{er} décembre 2026 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées.
- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

4. Délibération de modification d'un emploi permanent

Madame Le Maire explique vouloir modifier la quotité horaire de l'agent en charge de l'entretien des locaux. Elle indique vouloir rajouter 2 heures hebdomadaire, (Pour rappel, aujourd'hui 20 heures/semaine) afin de procéder à l'entretien de la salle des aînés, utilisée de manière plus conséquente, et la salle utilisée par l'association devoir de mémoire.

Elle explique que puisque la modification n'excède pas 10% de son temps de travail, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas demandé.

Madame le Maire indique que toutes les questions du mail de Madame Aurélie Parage ont reçu réponse. Elle ajoute, pour information : Traitement brut indiciaire actuel – 1046.44€ / Traitement à 22h semaine – 1151.09€) soit 104.65 €

Madame Elodie DONNE étant concernée par le vote, Madame le Maire lui demande de bien vouloir ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, la modification du poste d'Adjoint Technique comme proposé et la mise à jour du tableau des effectifs, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (2 pvrs) Exprimés : 18 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 18

5. Délibération création d'un poste permanent Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Madame Le Maire explique qu'un agent détenant le grade d'Adjoint Administratif Ppal 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement vers le grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Elle indique avoir donné son accord initial au CDG et que l'accord du Conseil Municipal est demandé pour la création du poste, à raison de 28 heures/semaine.

Madame le Maire indique que toutes les questions du mail de Madame Aurélie Parage ont reçu réponse. Elle ajoute, pour information : : le traitement indiciaire brut sera connu lorsque l'arrêté sera émis par le CDG mais il peut être estimé à 1575€ - aujourd'hui 1563€)

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à raison de 28/35^{ème} et la mise à jour du tableau des effectifs, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 19

6. Délibération de création de poste non permanent

Madame Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour la création de deux postes non permanents pendant la période estivale en renfort pour les services technique comme suit :

- 1 adjoint technique à raison de 28 heures/semaine.
- 1 adjoint technique à raison de 20 heures/semaine.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

- Le poste est donc prévu pour la période d'accroissement, soit d'Avril à Septembre.
- Le reste des questions ont reçu réponse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 19

7. Délibération d'autorisation de signature – Convention Département de mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la mairie

Madame Le Maire demande l'autorisation de signature de la Convention Départementale de mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la mairie.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

-Il n'y a pas de coûts annexes. Les locaux prêtés sont dans la mairie (un bureau) pour accueillir des assistances sociales et autres professionnels du Département.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention présentée, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 19

8. Délibération de demande de délégation du droit de préemption urbain

Madame Le Maire rappelle que le PLUi est rentré en vigueur en janvier 2026.

La commune détenait jusqu'alors le droit de préemption, qui aujourd'hui, appartient à la Communauté de Communes.

Elle indique que la commune peut délibérer pour demander une délégation de ce droit.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire :

- L'objectif est de récupérer le droit de préemption urbain, qui comme indiqué, n'appartient plus à la commune aujourd'hui.
- Le droit de préemption s'applique notamment au territoire de résidences (donc le village).

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité, Madame le Maire à demander délégation du droit de préemption urbain auprès de la Communauté de Communes Terre de Picardie, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 19

9. Délibération devis boulangerie

Madame Le Maire rappelle le projet de boulangerie, sis 3 place du Jeu de Paume. Elle précise qu'à la suite de multiples entretiens avec le preneur des locaux, il s'agira bien d'une boulangerie et non d'un dépôt de pain.

Elle précise que la commune a reçu l'accord de subvention du Conseil Départemental (18 840€) et qu'elle demeure dans l'attente d'un retour pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Subventionnement de l'Etat).

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

- Comme indiqué, il s'agira donc d'une boulangerie-pâtisserie. Cette appellation a été récemment validée par la chambre du commerce.
- Concernant le Cocci, en son temps, Monsieur Hombecq, boulanger, exerçait et vendait ses produits sur le village alors que la commune disposait du Vival, ancien commerce qui avait lui aussi un dépôt de pain. Les deux fonctionnaient convenablement.
- Les devis vont être présentés :

Madame Le Maire propose les devis suivants :

- TOTAL RENOV HOME (Menuiserie) : 7 405.17 € HT
- TOTAL RENOV HOME (Peinture intérieur) : 5 480 € HT
- TOTAL RENOV HOME (Store banne) : 3 408.84 € HT
- TOTAL RENOV HOME (Habillage intérieur) : 1 620€ HT
- CHAUFF&CO (Plomberie et chauffage) : 4 416.55 € HT
- DEFRUIT DECOR (Peinture extérieur) : 5 670 € HT
- TOTAL RENOV HOME (Isolation des murs intérieur) : 5 090 € HT
- SANTERRE TOLES (Appuis de fenêtre) : 300 € HT
- FIREL (Extincteur) : 411.50€ HT
- NORD DESIGN (Carrelage) : 3 489€ HT

Soit un total de : 37 291.06€ HT

Les devis électricité demeurant en attente, ils seront proposés ultérieurement.

Madame Aurélie Parage demande si cette somme est en complément des sommes précédemment annoncées. Madame le Maire répond que les sommes données étaient des estimations, que la commune s'emploie à faire baisser en trouvant les entreprises les mieux-disantes.

Monsieur Christian Delettre félicite Madame le Maire pour les devis.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les devis.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages, approuve les devis présentés, autorise Madame le Maire à signer les devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

10. Délibération devis achat matériel

Madame Le Maire présente un devis pour l'achat de matériel :

Comat&Valco : 6 000€ HT

Ce devis comprend : Des panneaux de circulation (en remplacement d'anciens), des balises de signalisation routière, des barrières, des potelets, une armoire à rideau (Local club des aînés), une barrière tournante (Chemin du tour de ville), une corbeille extérieure et des pots extérieurs.

Madame le Maire indique que toutes les questions du mail de Madame Aurélie Parage ont reçu réponse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages, approuve le devis présenté, autorise Madame le Maire à signer le devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

11. Délibération achat d'un terrain 16 rue Mesmy

Madame Le Maire demande l'autorisation pour l'achat du terrain sis 16 rue de Mesmy. Elle propose de racheter le terrain pour : 18 000€.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire indique :

- Il s'agit ici d'un projet d'agrandissement du parking du RPC
- L'estimation des domaines n'est pas nécessaire en dessous du seuil de 180 000€, par ailleurs, ils ne se déplacent pas si ce seuil n'est pas atteint.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Autorise Madame le maire à acquérir l'immeuble, cadastré AB 48 pour le montant de 18 000 €.
- Autorise Madame le maire à signer tous les actes et documents se rapportant audit achat

12. Délibération offre rachat matériel micro-crèche – LAPERRIN

Madame Le Maire rappelle la liquidation de la société LAPERRIN.

Elle explique qu'un commissaire a fait la liste des biens de la société (ordinateurs, téléphones et fournitures diverses)

Elle propose le rachat du matériel pour 2 000€, le matériel sera proposé au rachat au repreneur de la micro-crèche.

En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, Madame le Maire :

-Le matériel dont nous parlons appartient à la société LAPERRIN et non à la commune, ce qui explique qu'il ait été listé par un commissaire dans le cadre de la liquidation de la société. Nous ne possédons donc pas les factures d'achat.

Madame le Maire précise que cette proposition est faite dans le but de raccourcir au plus la procédure de liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages, approuve l'offre présentée et autorise Madame le Maire à procéder au rachat du matériel, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

13. Hors ordre du jour

-Madame le Maire rappelle que tous les membres ont été destinataires du grand livre. Elle demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

-Madame le Maire informe qu'elle a signé un avenant pour la mission de M. BRASSART, architecte en charge des travaux de l'église, portant sa mission à 40 787€ HT au lieu de 37 400€ HT. Elle indique que cette modification est due à l'étude du dossier de subvention, afin d'augmenter l'estimation des travaux de la phase 1 à 479 847€ HT (Pour rappel aujourd'hui à 440 000€ HT). Elle informe qu'une subvention de 176 000€ devrait être accordée par la DRAC.

--En réponse au mail de Madame Aurélie Parage, voici les délégations des adjoints et du conseiller délégué :

Madame Sophie Cornoté : Animation et culture / Organisation cérémonies et fêtes / Fleurissement / Dynamisation vie communale

Monsieur Rudy Merlier : Article de presse (communication locale) / Bulletin municipal / Traitement des affaires rurales / Associations

Madame Sandriner Merlier : Sénior et autonomie / Accompagnement dans les démarches / Proximité à la population

Monsieur Christian Delette : Bâtiments communaux / Voirie / Urbanisme et projets d'urbanisme / Gestion du personnel technique

Madame Magali Potin : Jeunesse et sport / Gestion des animations et de la communication

Madame Elodie Donne : Gestion des médias de la commune

Madame le Maire ajoute n'y a pas de vote prévu pour les commissions. La seule existante est la commission finances et budget, délibérée lors de la dernière séance.

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h51.
Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance.*



Délibérations : séance du 2 avril 2026

2026-15	Règlement intérieur du Conseil Municipal
2026-16	Délégué CNAS
2026-17	Délibération instituant le RIFSEEP
2026-18	Modification d'un emploi permanent – Adjoint Technique
2026-19	Création d'un emploi permanent – Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe
2026-20	Création de postes non-permanents
2026-21	Autorisation de signature – Convention Départementale de mise à disposition de locaux à titre gratuit
2026-22	Demande de délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Terre de Picardie
2026-23	Devis boulangerie
2026-24	Devis achat de matériel
2026-25	Achat d'un terrain – 16 rue de Mesmy
2026-26	Offre de rachat de matériel – Société LAPERRIN

